



**LA FARLÈDE**

**Hôtel de Ville**

Place de la Source  
83210 LA FARLÈDE  
Tél. 04 94 27 85 85  
Fax. 04 94 27 85 70  
mairie@lafarledes.fr  
www.lafarledes.fr

**D' Raymond Abrines**

Service aménagement,  
grands travaux,  
urbanisme, cadastre,  
foncier  
04 94 27 85 87  
urbanisme@lafarledes.fr

**ARRETE DE MISE A JOUR DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME**

**N° U/2014-005**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Préfecture du Var le 25/06/2014  
de la publication le  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
ou de sa notification.



**Le Maire de La Farlède,**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 123-13, R123-14 et R 123-22,  
VU le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède, approuvé par délibération du Conseil  
Municipal du 12.04.2013, modifié par délibération du Conseil Municipal du 07.04.2014,  
VU l'arrêt n° 12MA04479 du 13 mars 2014, de la cour administrative de Marseille,  
annulant l'arrêté préfectoral du 19.01.2004 approuvant le plan de prévention des risques  
naturels d'inondation de la vallée du Gapeau,  
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2013/197 du 25.11.2013, instaurant une taxe  
d'aménagement majorée sur le secteur des Mauniers,  
VU notamment les plans et documents ci-annexés : liste et carte des servitudes d'utilité  
publiques, extrait cadastral délimitant le périmètre du secteur de taxe d'aménagement  
majorée,

**ARRETE**

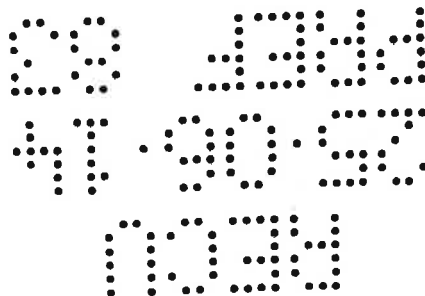
ARTICLE 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de La Farlède est mis à jour à la date du présent  
arrêté.

ARTICLE 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du  
public :

- au service urbanisme de la Mairie de la Farlède,
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var,
- à la Préfecture du Var.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet du Var.



Fait à La Farlède, le 18 juin 2014

Le Maire  
Docteur Raymond ABRINES

